



# Politique CBM Global : Sauvegarde des Enfants et des Adultes-à-Risque

Novembre 2022



**CBM Global Disability Inclusion**

Van Heuven Goedhartlaan 13D, 1181 LE Amstelveen, Pays-Bas

[www.cbm-global.org](http://www.cbm-global.org)

# Objectif

---

L'objectif de cette politique de sauvegarde et des procédures qui s'y rapportent est de créer un environnement dans lequel les personnes, en particulier les enfants, les adultes à risque et les autres participants aux programmes, sont protégés contre tout préjudice pouvant résulter de leur engagement dans les programmes, les opérations et le personnel<sup>1</sup> de CBM Global. Ceci inclut les abus ou la négligence résultant de :

- La conduite du personnel de CBM Global (y compris le Secrétariat, les Équipes techniques, les Équipes pays), des représentants (y compris les consultants, les contractants, les membres du Conseil d'administration, les visiteurs de projet, les stagiaires et les volontaires) et des partenaires ;
- Les risques inhérents non maîtrisés dans la conception et la mise en œuvre des programmes et activités de CBM Global.

Cette politique garantit également que nous prenons en compte le bien-être de notre personnel et de nos représentants et qu'ils sont protégés dans l'exercice de leurs responsabilités pour et au nom de CBM Global. Elle décrit les engagements de l'organisation en matière de protection et informe le personnel et les représentants sur leurs responsabilités en la matière.

Toutes les formes d'abus, y compris la menace d'abus, sont couvertes par cette politique, à l'exception de l'exploitation, de l'abus et du harcèlement sexuels qui sont couverts par la Politique de Protection contre l'Exploitation, l'Abus et le Harcèlement sexuels ("PSEAH").

# Portée

---

Il s'agit d'une politique obligatoire qui s'applique à **l'ensemble du personnel et des représentants** de CBM Global. Elle est également applicable à :

- **Les organisations partenaires.** CBM Global attend de ses partenaires qu'ils respectent également des normes élevées de protection fondées sur la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Les partenaires sont censés avoir mis en place une politique solide qui reflète les bonnes pratiques (au minimum) sur la façon dont ils préviennent et répondent aux plaintes et aux préoccupations en matière de protection, et sur leur devoir de diligence envers les participants au programme, leur personnel et leurs bénévoles (voir la section Gouvernance ci-dessous pour plus de détails). Lorsque les partenaires n'ont pas de politique en place, ils sont tenus par contrat d'adopter cette politique pour tous les projets de CBM Global dans lesquels ils s'engagent. CBM Global prendra des mesures pour aider ses partenaires à établir la politique et les procédures nécessaires.
- **Les représentants des Membres** de CBM Global engagés dans ou avec l'activité de CBM Global, en dehors des cas où ils travaillent dans le pays Membre. Les Membres sont

---

<sup>1</sup> À moins que le contexte ne l'exige autrement, dans l'ensemble de ce document les mots désignant un genre quelconque doivent être interprétés comme désignant un genre quelconque ou tous les genres.

invités à adopter la politique s'ils ne disposent pas d'une politique d'un niveau similaire. Ils sont priés de s'assurer que leurs politiques existantes sont conformes à cette politique.

La politique s'applique pendant et en dehors des heures de travail contractuelles, tous les jours de l'année. Elle s'appliquera également dans les circonstances suivantes :

- Tout incident de sauvegarde impliquant un employé ou un représentant de CBM Global ;
- Tout incident de sauvegarde dans un projet géré par une entité de CBM Global (c'est-à-dire un bureau de pays ou directement par un Membre ou une Équipe technique) ;
- Tout incident de sauvegarde impliquant un employé ou un représentant d'un partenaire dans un projet (financé par) CBM Global ;
- Tout incident de sauvegarde dans le cadre d'un projet financé en partie ou en totalité par CBM Global (y compris par les Membres de CBM Global) ;
- Si un projet est géré par CBM International pour le compte de CBM Global, CBM International doit informer CBM Global, mais l'incident sera géré selon la politique et la procédure de CBM International.

Cette politique ne couvre pas :

- Les problèmes de sauvegarde dans la communauté au sens large qui ne sont pas perpétrés par le personnel, les représentants ou les partenaires de CBM Global ;
- L'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels. Ces questions sont traitées dans le cadre de la Politique de Protection contre l'Exploitation, l'Abus et le Harcèlement sexuels de CBM Global ;
- Les incidents de sauvegarde impliquant le personnel d'un Membre dans son propre pays.
- Les incidents de sauvegarde impliquant un partenaire dans des projets non-financés) CBM Global. Toutefois, les partenaires doivent informer CBM Global de tout incident de sauvegarde impliquant leur personnel ou leurs volontaires dans le cadre de tels projets et de leurs réponses prévues.

## Définitions

---

**La sauvegarde** est l'obligation pour une organisation de prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher qu'un préjudice ne se produise, pour protéger les personnes, en particulier les enfants et les adultes à risque, de ce préjudice et pour répondre de manière appropriée lorsqu'un préjudice se produit. La sauvegarde comprend le devoir de diligence de CBM Global pour protéger son personnel et ses représentants contre le risque de préjudice ou d'abus dans l'exercice de leurs fonctions.

Le préjudice peut être causé par diverses formes d'abus, notamment toute forme de violence physique ou mentale, de négligence, d'exploitation ou de coercition.

## Types d'abus

Abus	Définitions	Exemples
<b>Harcèlement sexuel</b>	"Un continuum de comportements et de pratiques inacceptables et importuns de nature sexuelle qui peuvent inclure, mais ne sont pas limités à, des suggestions ou des demandes sexuelles, des demandes de faveurs sexuelles et des comportements ou gestes sexuels, verbaux ou physiques, qui sont ou pourraient raisonnablement être perçus comme offensants ou humiliants." Nations unies	Raconter des blagues/emails/textes sexuellement offensants, faire des avances sexuelles non désirées, demander des faveurs sexuelles, faire des gestes ou des remarques sexuelles sur le corps, les vêtements ou l'apparence d'une personne.
<b>Agression sexuelle</b>	Forme d'abus sexuel, elle désigne tout acte sexuel non consensuel impliquant un contact physique. Cela inclut les cas où la victime n'a pas la capacité de consentir.	Pelotage, baiser forcé, étreinte.
<b>Viol</b>	Il s'agit d'une forme d'agression impliquant une pénétration du vagin, de l'anus ou de la bouche. Il s'agit d'une forme d'abus sexuel.	
<b>Abus sexuel</b>	"Intrusion physique réelle ou menacée de nature sexuelle, par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives." Nations unies	Harcèlement sexuel, agression sexuelle, viol.
<b>Exploitation sexuelle</b>	"Abus réel ou tenté d'abuser de la vulnérabilité, du pouvoir différentiel ou de la confiance d'une personne à des fins sexuelles, y compris en tirant un profit pécuniaire, social ou politique de cette exploitation." Nations unies	Y compris l'exploitation sexuelle des enfants, la sollicitation de travailleurs du sexe ou l'échange d'argent, d'emploi, d'articles d'aide humanitaire, de biens ou de services contre des rapports sexuels.



Abus	Définitions	Exemples
<b>Exploitation (autres formes)</b>	Maltraitance délibérée, manipulation ou abus de pouvoir et de contrôle sur une autre personne. Il s'agit de profiter d'une autre personne ou d'une situation.	Traite des êtres humains, radicalisation, exploitation économique comme le travail des enfants, le travail forcé, l'esclavage.
<b>Pratiques traditionnelles préjudiciables (PTP)</b>	Formes de violence fondées sur des schémas d'action et des comportements établis de longue date et acceptés comme faisant partie des pratiques culturelles dans des pays et des contextes spécifiques. Bien qu'elles soient principalement commises à l'encontre des femmes et des filles, les pratiques traditionnelles néfastes concernent tous les sexes et ne sont pas propres à une culture ou une religion particulière.	Mutilation génitale féminine, mariage d'enfants, mariage forcé, violence fondée sur l'"honneur", scarification, infanticide féminin, prix de la dot.
<b>Relations sexuelles avec les participants au programme</b>	Toute forme d'activité sexuelle pratiquée par un membre du personnel, un représentant ou un partenaire de CBM Global avec un participant au programme constitue une exploitation et un abus sexuels en raison du déséquilibre des forces.	Le personnel de CBM Global faisant des avances sexuelles à un participant au programme, le personnel du partenaire de CBM Global sortant avec un participant au programme.
<b>Abus physique</b>	Tout acte intentionnel causant une blessure ou un traumatisme à une autre personne par le biais d'un contact corporel.	Gifler, gifler, frapper, donner des coups de poing ou de pied, cracher sur quelqu'un.
<b>Abus psychologique / émotionnel</b>	Comportement nuisible pouvant causer une détresse mentale. Il peut s'agir d'une violence verbale et non verbale qui peut effrayer, humilier et isoler une personne.	Crier après une personne, menacer la sécurité de l'emploi d'une personne, intimider.

Abus	Définitions	Exemples
<b>Négligence</b>	"L'incapacité permanente de répondre aux besoins fondamentaux d'un enfant et la forme la plus courante de maltraitance des enfants. Un enfant peut être laissé affamé ou sale, ou sans vêtements, abri, surveillance ou soins de santé appropriés. Cela peut mettre les enfants et les jeunes en danger. Et cela peut également avoir des effets à long terme sur leur bien-être physique et mental." NSPCC <sup>2</sup>	Malnutrition, vêtements mal ajustés et sales.
<b>Abus financier</b>	L'abus financier est le vol ou l'utilisation abusive d'argent, de biens ou d'effets personnels d'une personne vulnérable, pris sans son consentement ou sous pression, en rapport avec des testaments, des biens ou des héritages.	Retenue du salaire d'un membre du personnel ou d'un bénévole sans justification formelle documentée par une politique.
<b>Activité sexuelle avec des enfants (personnes de moins de 18 ans)</b>	Forme d'abus sexuel qui "consiste à forcer ou à inciter un enfant ou une jeune personne à prendre part à des activités sexuelles, que l'enfant soit conscient ou non de ce qui se passe". NSPCC	"Les activités peuvent impliquer un contact physique, y compris une agression par pénétration (par exemple, un viol ou un rapport sexuel oral) ou des actes sans pénétration tels que la masturbation, les baisers, les frottements et les contacts en dehors des vêtements. Il peut également s'agir d'activités sans contact, comme le fait d'impliquer des enfants dans la visualisation ou la production d'images sexuelles, de regarder des activités sexuelles, d'encourager des enfants à

<sup>2</sup> NSPCC = National Society for the Prevention of Cruelty to Children, UK Charity ([www.nspcc.org.uk](http://www.nspcc.org.uk))

Abus	Définitions	Exemples
		se comporter de manière sexuellement inappropriée ou de préparer un enfant en vue d'un abus (y compris via Internet)." NSPCC

## Déclaration de principe

Chez CBM Global, nous pensons que chaque enfant et chaque adulte a le droit d'être protégé contre toute forme de préjudice, d'abus, de négligence et d'exploitation, indépendamment de son âge, de son sexe, de sa sexualité, de son orientation sexuelle, de sa religion, de son origine ethnique ou de son handicap. Il est de notre responsabilité, à CBM Global, de nous assurer que tous les enfants et adultes qui s'engagent dans nos programmes de plaidoyer, de conseil, de développement et d'aide humanitaire sur le terrain sont protégés dans toute la mesure du possible.

CBM Global applique une tolérance zéro à l'égard de toutes les formes d'abus et prend au sérieux toute préoccupation ou allégation de sauvegarde impliquant le personnel, les représentants et les partenaires de CBM Global.

Cela signifie que nous allons :

- Prendre des mesures proactives pour prévenir les abus, y compris l'abus d'enfants, l'abus financier, l'abus émotionnel ou psychologique, la négligence, l'abus physique et l'abus verbal. Les abus sexuels sont couverts par la politique PSEAH.
- Répondre à chaque préoccupation signalée et, en cas d'indication d'une possible violation de cette politique, une enquête approfondie sera ouverte et des mesures disciplinaires appropriées seront prises si nécessaire.
- Faire en sorte que tous les employés et représentants de CBM Global respectent les mêmes normes et procédures, quelle que soit leur position au sein de l'organisation.

Dans ce contexte, cela signifie que CBM Global mettra en place des systèmes et des procédures pour s'assurer que notre personnel, nos représentants, nos programmes et nos opérations ne causent aucun préjudice aux enfants, aux adultes à risque et aux participants aux programmes ; que nous ne les exposons pas au risque de préjudice, d'abus, de négligence ou de discrimination ; et que toutes les préoccupations ou allégations de sauvegarde soulevées en relation avec CBM Global sont traitées de manière appropriée et en temps opportun et signalées aux autorités compétentes.

### Sauvegarde dans l'action humanitaire

Nous reconnaissons que les situations humanitaires présentent certains des risques les plus élevés d'abus, de négligence et d'exploitation. Ces risques sont plus élevés pour les filles, les garçons et les femmes handicapés, les personnes âgées et les autres groupes marginalisés. L'article 11 de la Convention relative aux droits des personnes handicapées souligne l'obligation d'assurer la protection et la sécurité des personnes handicapées dans

les situations de risque, y compris les conflits armés, les urgences humanitaires et les catastrophes naturelles.

CBM Global intégrera la sauvegarde à toutes les étapes de son action humanitaire - dans la phase de préparation aux catastrophes, la réponse et le relèvement rapide, afin de remplir son devoir de diligence. Cette politique comprend également les moyens spécifiques que nous utiliserons pour réduire les risques de sauvegarde dans le cadre de notre travail humanitaire.

## Comment mettre en œuvre ?

CBM Global s'engage à aborder la question de la sauvegarde tout au long de ses activités de plaidoyer, de conseil, de développement et de programmation humanitaire sur le terrain en utilisant l'approche à trois volets de la prévention, du signalement et de la réponse.

### Prévention

- **Le leadership.** Le leadership est fondamental pour donner la priorité à la sauvegarde et s'assurer qu'elle est suffisamment financée et soutenue. Les dirigeants de CBM Global - le Conseil d'administration, le Directeur Exécutif et les membres de l'Équipe globale de gestion - assureront une supervision et une responsabilité de haut niveau, et promouvront et feront respecter les principes et les normes de sauvegarde de l'organisation à tout moment, en servant de modèles et de défenseurs dans leur fonction.
- **Culture organisationnelle.** CBM Global créera et maintiendra une culture organisationnelle d'ouverture et de communication. Elle assurera un environnement de travail sûr qui garantit le respect et la sécurité de tous ceux qui travaillent pour et avec CBM Global, y compris les participants aux programmes, les partenaires ainsi que les membres des communautés où nos programmes sont mis en œuvre. CBM Global établira la confiance dans les communautés où elle travaille en réagissant fermement aux incidents de sauvegarde, en soutenant les victimes-survivantes et en demandant des comptes à ceux qui perpétuent les actes d'abus, décourageant ainsi les comportements inappropriés et renforçant le signalement.
- **Politiques et systèmes.** CBM Global développera, établira et révisera périodiquement des politiques, des processus et des systèmes de sauvegarde contextualisés, afin de s'assurer que la sauvegarde est bien intégrée à tous les niveaux de l'organisation et de maintenir une culture propice à la sauvegarde.
- **Un recrutement plus sûr.** CBM Global mettra en place un processus de recrutement et de sélection rigoureux afin de dissuader, d'identifier et de rejeter les individus qui sont considérés comme risquant de causer du tort aux enfants et aux adultes vulnérables. Cela inclut, sans s'y limiter, l'obtention de références et la vérification des antécédents et du casier judiciaire des nouvelles recrues potentielles, ainsi que l'inclusion de responsabilités de sauvegarde dans chaque rôle et description de poste, en particulier pour ceux qui ont un contact direct ou indirect avec des enfants et des adultes à risque. CBM Global collaborera également avec des initiatives inter-agences/sectorielles plus larges, telles que les mécanismes renforcés de sélection et de partage d'informations pour les nouvelles recrues - dans la mesure où cela est pertinent pour ses opérations et



ses limites juridiques - afin d'améliorer sa capacité à prévenir, éliminer et répondre à tous les types d'abus ou de menaces d'abus dans son travail.

- **Une programmation plus sûre.** CBM Global adoptera une approche de la programmation basée sur le risque qui garantit que notre capacité à prévenir et à répondre efficacement aux incidents de sauvegarde d'une manière culturellement sensible est renforcée et dotée de ressources adéquates. Des évaluations et une planification des risques de sauvegarde seront effectuées pour toutes les conceptions et propositions de projets afin de réduire de manière proactive les risques inhérents de préjudice ou d'abus pour les enfants, les adultes vulnérables, les participants aux programmes, le personnel et les représentants de CBM Global.
- **Évaluation des partenaires.** CBM Global promouvra activement la sauvegarde auprès de ses partenaires et exigera d'eux qu'ils s'alignent sur les normes de sauvegarde énoncées dans cette politique et ses politiques associées. Les évaluations de la protection des partenaires feront partie intégrante de notre processus de diligence raisonnable dans la sélection des partenaires. Les évaluations et les examens initiaux seront effectués dans un esprit de collaboration et de soutien avec les partenaires potentiels et les partenaires existants respectivement, afin de s'assurer que leurs pratiques de sauvegarde sont appropriées et adéquates en termes de taille opérationnelle, d'expertise requise et de niveau d'engagement dans les projets de CBM Global.
- **Contrats.** CBM Global veillera à ce que tous les accords contractuels conclus avec des particuliers et des entreprises intègrent la présente politique de sauvegarde mondiale ; qu'ils soient clairs sur les obligations de CBM Global en matière de sauvegarde en tant qu'agence de développement et d'aide humanitaire, et sur le fait que CBM Global attende des parties contractantes qu'elles respectent et fassent respecter les principes et les normes de sauvegarde de CBM Global ; qu'ils précisent qu'une violation de la politique - en ne prévenant pas ou en ne répondant pas de manière adéquate aux préoccupations de préjudice, y compris en enquêtant sur les incidents signalés - constituera un motif de résiliation de leurs contrats avec CBM Global. Dans les accords de consortium, CBM Global s'engage à travailler en collaboration avec les autres membres du consortium pour développer et mettre en œuvre un cadre de sauvegarde dans le meilleur intérêt des groupes vulnérables, y compris les enfants et les adultes à risque, au sein de la population cible.
- **Communication.** CBM Global communiquera activement et régulièrement sa politique de sauvegarde globale et les politiques associées à toutes les parties prenantes, y compris le Conseil d'administration, le personnel, les stagiaires, les volontaires, les partenaires, les participants aux programmes, les prestataires de services et les membres de la communauté. L'organisation et les communautés où les projets sont menés à bien seront sensibilisées à ce qui constitue un comportement approprié pour le personnel et les représentants de CBM Global, et à la manière d'identifier et de signaler un comportement inapproprié en utilisant des mécanismes de plainte sûrs, confidentiels et accessibles. On veillera à ce que les supports de communication et les médias soient diversifiés, inclusifs et adaptés au public visé. La politique globale de sauvegarde et les autres documents d'orientation nécessaires seront traduits dans les langues locales, illustrés dans des formats adaptés aux enfants et culturellement sensibles. Un langage approprié sera utilisé afin que les jeunes enfants et les personnes non alphabétisées puissent facilement comprendre. Les politiques seront également mises à disposition dans des formats accessibles, tels que des caractères clairs, une lecture facile, etc.

- **Recherche, médias et médias sociaux.** CBM Global suivra les principes éthiques et de protection pour s'assurer que les enfants et les adultes sont représentés d'une manière digne, que leur participation n'est pas exploitée et que les personnes et les organisations n'utilisent pas les photographies et les informations connexes au-delà des objectifs convenus et du consentement. Les directives de CBM Global sur l'utilisation des médias, les médias sociaux et les autres politiques pertinentes s'appliqueront.
- **Formation.** CBM Global veillera à ce que tous les membres du Conseil d'administration, le personnel et les représentants reçoivent régulièrement des informations, des formations et des cours de recyclage appropriés en matière de sauvegarde, en fonction de leurs rôles, de leurs responsabilités, des programmes thématiques dans lesquels ils sont impliqués et de la nature de leur engagement auprès des enfants, des adultes à risque et des participants aux programmes. Les formations et séances d'information obligatoires en matière de protection, telles que les séances d'initiation pour les nouveaux employés, seront disponibles pour tous les niveaux du personnel, les stagiaires, les volontaires et les membres du Conseil d'administration. Une formation avancée à la sauvegarde sera disponible pour les rôles qui présentent des niveaux de risque moyens à élevés, tels que les Responsables de programme, les Points focaux de sauvegarde des pays, les Responsables de projet, les Responsables des RH et du recrutement, etc.

## Rapporter

CBM Global veillera à ce que le personnel, les participants aux programmes, les partenaires et les membres du public disposent de voies multiples sûres et appropriées pour signaler les problèmes de sauvegarde.

- CBM Global travaillera avec ses partenaires pour s'assurer qu'ils développent et établissent des mécanismes de signalement basés sur la communauté, en consultation avec les communautés du projet. De cette manière, les obstacles au signalement sont identifiés et les systèmes de signalement sont conçus pour être accessibles, confidentiels, sûrs et adaptés à l'âge et à la culture.
- Les informations sur la sauvegarde seront largement disponibles dans une variété de formats accessibles dans tous les bureaux de CBM Global. De même, les partenaires veilleront à ce que leurs politiques de sauvegarde et leurs systèmes de signalement soient communiqués et facilement accessibles dans toutes les communautés où ils travaillent. Ainsi, les gens sauront clairement ce qu'ils doivent signaler, comment le faire, à qui le faire et quelles mesures ils peuvent attendre de CBM Global une fois l'incident signalé.
- CBM Global s'assurera que les personnes qui signalent un incident comprennent que toute information qu'elles partagent sera traitée de manière confidentielle et que tous les efforts possibles seront faits pour les protéger contre des représailles.
- Le personnel de première ligne, les Points focaux de sauvegarde et les autres personnes qui reçoivent des plaintes seront formés et soutenus pour remplir leurs fonctions de manière professionnelle, sans jugement et en tenant compte de la culture, tout en respectant les exigences de confidentialité et de protection des données.
- CBM Global **n'exige pas** de preuves ou de témoignages de la part des personnes qui soulèvent des préoccupations ou des plaintes en matière de protection. Toute personne peut soulever une préoccupation ou une plainte dont elle a entendu parler, dont elle a

été témoin ou dont elle a fait l'expérience concernant un membre du personnel, un représentant ou un partenaire de CBM Global, sans crainte de représailles.

- Le personnel et les représentants de CBM Global **ne doivent pas** mener d'enquêtes de leur propre chef ; leur devoir est de faire rapport à un Point focal de sauvegarde ou à un membre senior de l'équipe.

Le personnel, les représentants, les participants aux programmes, les partenaires et les membres de la communauté de CBM Global peuvent signaler, par écrit ou verbalement, des cas suspects ou confirmés de sauvegarde et d'abus par l'une des voies suivantes :

1. Notifiez, par écrit ou verbalement (en face à face ou par téléphone), le Point focal de sauvegarde, le Responsable des RH, le Responsable de projet ou le membre de l'Équipe de direction de votre pays le plus proche.
2. Informez le Responsable mondial de la sauvegarde (Global Safeguarding Manager) de CBM Global à l'adresse [safeguarding@cbm-global.org](mailto:safeguarding@cbm-global.org).
3. Faites votre rapport en ligne en utilisant l'un de ces liens :
  - [www.cbm-global.ethicspoint.com](http://www.cbm-global.ethicspoint.com)
  - depuis votre téléphone portable : [cbm-globalmobile.ethicspoint.com](http://cbm-globalmobile.ethicspoint.com)
4. Faites un rapport en utilisant l'adresse de dénonciation anonyme : [whistleblowing@cbm-global.org](mailto:whistleblowing@cbm-global.org).

CBM Global reconnaît que parfois, les personnes qui souhaitent signaler un problème de protection peuvent se sentir plus à l'aise en le faisant en dehors de ces voies identifiées. Par exemple, un membre du personnel peut faire un rapport à un collègue de confiance et non à un Point focal de sauvegarde. Le collègue de confiance a l'obligation de faire remonter l'incident en utilisant l'une des voies de signalement énumérées ci-dessus. Tous les cas signalés, quelle que soit la manière dont ils sont signalés, seront traités avec sérieux.

### **Répondre aux plaintes en matière de sauvegarde**

CBM Global considère que le blâme de la victime est inacceptable et s'assurera que toutes les préoccupations et plaintes signalées en matière de protection sont prises au sérieux et traitées de manière opportune et professionnelle, en utilisant l'approche centrée sur le survivant pour assurer la sécurité et le bien-être des victimes-survivantes, et que leur dignité et leurs droits humains sont respectés tout au long du processus. Un système de gestion des incidents complet et souple sera maintenu de manière cohérente au sein de l'organisation, en tenant compte des exigences légales et réglementaires locales. CBM Global fournira un soutien approprié aux victimes-survivantes d'abus - y compris d'abus d'enfants - perpétrés par le personnel et les représentants de CBM Global. Ce soutien comprendra des soins médicaux, un soutien psychosocial et une assistance juridique. Tous les membres du personnel et les représentants pourront accéder au Programme d'Aide aux Employés de l'organisation, dont les détails peuvent être obtenus auprès des RH du pays ou du Point focal de sauvegarde.

- Tous les incidents signalés feront l'objet d'un accusé de réception officiel dans les 48 heures suivant la réception de la plainte et le Point focal de sauvegarde du pays invitera le comité de sauvegarde à évaluer le cas afin de déterminer les prochaines étapes et si une enquête supplémentaire est nécessaire. Les Membres et les donateurs concernés seront informés de tout incident survenu dans le cadre de leur projet, selon les modalités convenues, et recevront des mises à jour tout au long du cycle de gestion du cas.

- CBM Global donnera la priorité au soutien aux victimes et aux survivants, en veillant à ce que le soutien fourni soit opportun, approprié en tenant compte de la culture, du sexe et de la religion, et fourni par des professionnels qualifiés. Nous placerons les survivants au centre de notre processus décisionnel en les tenant informés et consultés sur les questions qui les concernent. Un soutien et des soins appropriés seront également apportés au sujet de la plainte et aux témoins afin de garantir le bien-être de toutes les personnes concernées.
- Toutes les enquêtes seront évaluées en fonction des risques, en tenant compte de la sécurité de toutes les personnes concernées, et seront menées de manière opportune et professionnelle par des enquêteurs qualifiés, guidés par un mandat spécifique à chaque cas.
- CBM Global utilisera une approche centrée sur le survivant pour mettre en œuvre de manière décisive les recommandations évaluées en fonction des risques et issues des enquêtes et des audiences disciplinaires.
- Les résultats des enquêtes et des audiences disciplinaires seront communiqués aux parties concernées en fonction de leur besoin d'en connaître. Les donateurs et les organismes de réglementation, le cas échéant, seront également informés.
- CBM Global maintiendra une base de données de gestion des cas polyvalente, sécurisée et confidentielle, afin de garantir l'assurance qualité, la responsabilité et le respect de la protection des données.
- CBM Global maintiendra une posture d'apprentissage en mettant en place des systèmes pour examiner la gestion des incidents de sauvegarde. Les enseignements tirés seront utilisés pour réviser et améliorer les processus et politiques existants.

## **Gouvernance et Responsabilité**

---

### **Révision de la politique**

Cette politique sera réexaminée chaque année afin de s'assurer qu'elle est à jour et qu'elle reflète tous les changements qui ont pu se produire en ce qui concerne les activités de CBM Global ou les normes de protection légales, réglementaires et/ou sectorielles.

### **Adaptation de la politique**

Bien qu'il s'agisse d'une politique mondiale, les Équipes de pays de CBM peuvent, si nécessaire, adapter la politique et ses annexes au contexte juridique et culturel local, sans la diluer. Toute adaptation, outre les traductions linguistiques, se fera en consultation avec le Responsable mondial de la sauvegarde, qui facilitera les mécanismes internes d'approbation des adaptations.

### **Rapports sur la mise en œuvre de la politique**

Le Responsable mondial de la sauvegarde soumettra un rapport annuel à l'équipe exécutive du Secrétariat et au Conseil d'administration, sur les progrès de la mise en œuvre dans l'ensemble de l'organisation, les préoccupations en matière de sauvegarde et les développements de l'année.

Les Équipes de pays élaboreront un plan d'action triennal de sauvegarde qui sera revu et soumis au Responsable mondial de la sauvegarde chaque année. La révision annuelle permet de s'assurer que la politique est mise à jour en tenant compte des enseignements pertinents tirés des cas traités au cours de l'année et des changements importants qui ont pu se produire dans le projet ou le pays.

## **Rôles et responsabilités**

Chez CBM Global, nous pensons que la protection est la responsabilité de chacun.

Une violation de cette politique ou de l'une de ses politiques associées peut constituer une faute grave entraînant des mesures disciplinaires à l'encontre des individus, et pour les organisations, la résiliation des contrats et/ou des financements.

### **Tout le personnel et les représentants de CBM Global**

- Ont la responsabilité de respecter la politique de sauvegarde de CBM Global et ses politiques associées, y compris le Code de conduite. Ils doivent lire et signer une copie de cette politique lors de leur entrée en fonction chez CBM Global ou dans l'une de ses entités.
- Ont l'obligation de prévenir, de signaler et de répondre à toutes les formes d'abus, y compris les abus sur les enfants.
- Doivent connaître et considérer le pouvoir qu'ils (le personnel de CBM Global) détiennent en raison de leur position au sein de CBM Global et veiller à ne pas en abuser en traitant tout le monde avec respect.
- Doivent rechercher activement le soutien et les conseils d'un collègue supérieur lorsque i) ils ne savent pas quoi faire après avoir été témoins d'un incident ou d'un comportement qui ne semble pas correct, ou ii) ils ne savent pas si ce dont ils ont été témoins constitue ou non un problème de protection.
- Ne doit pas chercher à exercer des représailles contre les plaignants, les victimes-survivantes et les témoins impliqués dans un incident de sauvegarde.

### **Points focaux de sauvegarde dans les pays**

- Fournir un soutien aux programmes des Équipes de pays pour prévenir et répondre aux incidents et aux problèmes de sauvegarde.
- Transmettre les rapports d'incidents de manière appropriée et rechercher un soutien supplémentaire si nécessaire lors de la gestion des incidents.
- Sensibiliser et promouvoir les meilleures pratiques en matière de sauvegarde par le biais de formations, de briefings et de communications régulières avec les Équipes nationales et les parties prenantes.

### **Managers**

- Promouvoir une culture de respect et d'inclusion pour aider à prévenir la maltraitance, y compris la maltraitance des enfants, en fournissant un environnement de travail sûr où le personnel a confiance dans les systèmes de signalement et sait que ses préoccupations seront traitées sérieusement et que les mesures appropriées seront prises.
- Veillez à ce que les supérieurs hiérarchiques comprennent leur obligation de signaler tout problème de protection dont ils ont connaissance ou qu'ils soupçonnent.
- Veillez à ce que les embauches potentielles fassent l'objet d'un contrôle préalable afin d'éviter le recrutement de délinquants.



- S'assurer que les éléments de sauvegarde figurent dans les descriptions de poste, les annonces d'entretien, les questions d'entretien et les évaluations.

## **Équipes de programme**

- Collaborer avec les collègues compétents pour réaliser ou/et veiller à la réalisation, puis à l'examen/la mise à jour de toutes les évaluations des risques en matière de protection, c'est-à-dire l'analyse du contexte du pays, les évaluations de la protection des partenariats et les évaluations des risques en matière de protection des projets.
- Évaluer les risques de sauvegarde inhérents aux activités de projet proposées, à l'engagement des participants au programme et au contexte local, et mettre en place des mécanismes de protection, de prévention, de signalement et de réponse suffisants pour faire face aux risques identifiés.
- Analyser les rôles, les capacités, les processus et les activités de sauvegarde nécessaires pour soutenir efficacement les projets et allouer les ressources de manière appropriée dans les budgets.
- S'assurer que les obligations, les attentes et les considérations de CBM Global en matière de sauvegarde sont pleinement intégrées et chiffrées dans les propositions d'offres, les notes conceptuelles et autres activités de développement de projet et de communication.
- Soutenir et surveiller les obligations et engagements des organisations partenaires en matière de sauvegarde afin de s'assurer qu'ils sont respectés et qu'ils s'alignent systématiquement sur la politique de CBM Global.

## **Organisations partenaires**

CBM Global attend de ses partenaires qu'ils aient, ou qu'ils développent dans un délai convenu, une politique de sauvegarde conforme à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Les partenaires ne seront tenus d'adopter la politique de sauvegarde de CBM Global que s'ils n'ont pas de politique en place ou si leur politique existante est inadéquate.

- Disposer d'un cadre de sauvegarde qui communique clairement l'engagement de l'organisation en matière de sauvegarde, la manière dont elle prévient et répond aux problèmes de sauvegarde et la manière dont les participants au programme et les parties prenantes peuvent signaler les problèmes.
- Concevoir et mettre en place, en consultation avec les participants au programme et les dirigeants de la communauté, des mécanismes de signalement sûrs, accessibles, culturellement appropriés et confidentiels au sein de la communauté.
- Signaler rapidement tous les incidents de sauvegarde liés aux projets financés par CBM Global au Responsable du programme national, au Point focal de sauvegarde ou à un membre senior de l'Équipe nationale.
- Soutenir l'Équipe du programme pays pour effectuer des évaluations des risques de sauvegarde et recenser les services de soutien aux victimes et aux survivants et les voies d'orientation dans la communauté/région.
- Fournir une formation et un briefing appropriés au personnel, aux participants au programme et aux membres de la communauté afin de les sensibiliser à la protection et à la manière d'identifier et de signaler les problèmes en toute sécurité et confidentialité.

## **Directeurs de pays**

- Être responsable de la sauvegarde et de la mise en œuvre d'une politique de sauvegarde contextualisée dans le pays.
- S'assurer que toutes les évaluations des risques de sauvegarde pour les projets et les partenaires sont réalisées dans les délais et que les allocations budgétaires appropriées sont faites pour mettre en œuvre les plans d'action d'atténuation.
- Soutenir les Points focaux et les comités de sauvegarde pour qu'ils remplissent efficacement leur rôle.
- S'assurer que des services de soutien aux survivants appropriés et compétents sont recherchés et mis à disposition dans le pays.
- S'assurer que des procédures de traitement des plaintes et d'enquête sont établies, ainsi que des procédures disciplinaires appropriées si nécessaire.
- Veiller à ce que toutes les données et tous les rapports de sauvegarde du pays soient soumis en temps voulu.

### **Équipe globale de gestion (Global Management Team)**

Le Directeur Exécutif et tous les autres membres de l'Équipe globale de gestion sont responsables devant le Conseil d'administration de la mise en œuvre de la politique de sauvegarde mondiale dans l'ensemble de l'organisation. Ils devront :

- Se tenir informés et connaître les progrès de l'organisation en matière de sauvegarde par rapport aux normes sectorielles et aux obligations légales.
- Vérifier que la politique et les procédures de sauvegarde de CBM Global sont adaptées et à jour.
- S'assurer que tout le personnel et les représentants de CBM Global sont conscients de leurs responsabilités en matière de sauvegarde et savent comment signaler et répondre aux préoccupations.
- S'assurer que les partenaires et les autres organismes financés par CBM Global ont mis en place des politiques et des procédures de protection adéquates.
- S'assurer que les incidents signalés sont pris au sérieux et gérés efficacement avec ouverture et transparence, et que les dossiers sont conservés en toute sécurité.
- S'assurer que le programme de protection et les plans d'action sont dotés de ressources et d'un budget adéquat.
- Signaler les incidents graves de sauvegarde aux organismes de réglementation.

### **Responsable de la sauvegarde au sein du Conseil d'administration**

- Se faire le champion de la sauvegarde au sein de CBM Global.
- Soutenir le Conseil d'administration pour développer sa compréhension individuelle et collective de la sauvegarde.
- Assurer la révision annuelle des politiques et procédures de sauvegarde, et veiller à ce qu'elles soient présentées au Conseil.
- S'assurer que le plan stratégique de l'organisation reflète les normes statutaires et sectorielles de protection spécifiques aux activités de CBM Global.
- Travailler régulièrement avec le Directeur Exécutif et le Responsable de la sauvegarde mondiale pour examiner les pratiques de sauvegarde de CBM Global, afin de s'assurer qu'elles créent une culture et un environnement de travail plus sûrs qui préservent la sécurité des personnes.

- Travailler avec le Directeur Exécutif, le Responsable mondial de la sauvegarde et l'Équipe de communication pour gérer tous les incidents graves de sauvegarde.

### **Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est responsable en dernier ressort de la politique de sauvegarde mondiale. Les principales responsabilités des membres du Conseil sont les suivantes :

- Examiner et approuver la politique de sauvegarde.
- Soutenir le Responsable du Conseil d'administration de la sauvegarde dans son rôle
- Demander à l'Équipe globale de gestion de rendre des comptes sur la mise en œuvre de la politique de sauvegarde avec diligence.
- Recevoir et examiner régulièrement les rapports de sauvegarde.

## **Documents d'appui**

---

- CBM Global Code of Conduct (disponible en français)
- CBM Global Policy Protection from Sexual Exploitation, Abuse and Harassment (disponible en français)
- Safeguarding – PSEAH incident management process and flowchart (bientôt disponible)
- Safeguarding – PSEAH Procedures (disponible en français)
- CBM Global Policy Whistleblowing (disponible en français)